

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : Jeudi 17 décembre 2024

Heure : 18h30

Lieu : Salle des associations, Saint-Jean-de-Cuculles

Accueil et ouverture de la séance (18h30)

- Le Maire, Jean-Pierre RAMBIER, ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et vérifie le quorum.
- **Secrétaire de séance désignée** : Stéphanie PÉPIN,
- **Présents** : Agnès BONNIEU, Camille ARNAUD, Claude BELMONTE, Paul ESTEVE, Jean-Luc LEQUIEN, René PUECH, Jean-Pierre RAMBIER, Jérôme SAINT GEORGES CHAUMET, Patrice SOULIER, Stéphanie PÉPIN.
- **Absents** : Grégoire DEJARDIN

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12/09/2024

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2024, préalablement envoyé aux membres le 17 septembre 2024 et lors de la convocation de ce conseil municipal le 11 décembre 2024.

Le Maire invite l'Assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2024.

Vote : Adopté l'unanimité

2. Ordres du jour

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent
 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 septembre 2024 (ci-joint)
- Futurs travaux et demande de subvention
 - Discussion des projets à venir.
 - Démarches pour l'obtention de subventions.
- Autorisation de gestion budgétaire provisoire
 - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget 2025.
- Zones ZAENR
 - Analyse et décision concernant les zones ZAENR.
- Changements de statut des parcelles
 - Passage des parcelles suivantes du domaine privé au domaine public :
 - A487 (impasse des mûriers).
 - A164 (esplanade Jérémy BEIER-TOURNEMIRE).
 - Passage de l'impasse de la Crouzette en domaine privé.
- Tableau de classement des voies communales
 - Révision et mise à jour du tableau de classement des voies communales (ci-joint)
- Adhésion au contrat cadre du Centre de Gestion (CDG34)
 - Santé prévoyance des agents.
 - Fourniture de titres-restaurant dématérialisés.
- Rapport des commissions
 - Présentation des rapports des différentes commissions.

- Questions diverses
 - Informations :
 - Recensement de la population.
 - Sortie organisée pour le 3ème âge.

3. Futurs Travaux et demande de subvention

Présentation des projets à venir :

1. Chemin de Molière,
2. Chemin de Bassac,
3. Chemin de Cancel,
4. Implantation d'un city-stade,
5. Agrandissement du local technique,
6. Agrandissement de la salle des associations.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter des demandes de subvention auprès de :

- Du Département
- De la Région
- Des Fonds de Concours 2025 auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour le chemin de Molière, Cancel (Bassac ayant déjà fait l'objet d'une délibération n°D39-2024.
- Du Fonds de Soutien à l'Investissement Local
- Le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) ou l'Etat pour le city-stade

Néanmoins, Monsieur le Maire a tenu à rappeler que la commune avait la possibilité de déposer des demandes de subventions pour les projets prévus en 2025. Cependant, il a également souligné que le contexte actuel, rendrait l'obtention de ces subventions particulièrement difficile. En effet, l'État et les différents organismes financeurs font face à une réduction significative de leurs moyens financiers, ce qui limite leur capacité à soutenir les projets portés par les petites et moyennes communes.

Monsieur le maire a précisé que, dans ces conditions, les travaux envisagés sur la commune ne pourront être réalisés que si la commune parvient à obtenir des subventions significatives couvrant une part substantielle des coûts. C'est pourquoi, le conseil a décidé de prioriser les travaux à réaliser. L'ordre retenu est :

- 1) chemin de Bassac
- 2) l'agrandissement du local technique
- 3) chemin de Molière
- 4) chemin de Cancel
- 5) mise en place d'un city-stade
- 6) l'agrandissement de la salle des associations

Délibération :

- **Objet** : Validation des projets et autorisation pour solliciter les subventions correspondantes.
- **Vote** : Adopté à l'unanimité

Claude BELMONTE a souhaité alerter sur un sujet crucial pour la sécurité de la commune : les risques d'incendie, particulièrement en raison des parcelles boisées non entretenues. Il a rappelé que, selon la législation en vigueur, les propriétaires de parcelles boisées non habitées ne sont pas tenus de débroussailler leurs terrains, ce qui augmente significativement le risque de

propagation des feux en cas d'incendie. Il a insisté sur la nécessité pour la commune de prendre les devants en répertoriant précisément les secteurs à risque. Dans ce cadre, il a proposé que la municipalité engage un travail de collaboration avec des forestiers, des experts du domaine, ainsi que des entreprises privées spécialisées dans le débroussaillage et la gestion des espaces naturels. Ces acteurs pourraient fournir des devis pour évaluer le coût des interventions nécessaires afin d'assurer une meilleure prévention des incendies.

Claude BELMONTE a également suggéré que la somme correspondant à ces interventions soit inscrite dans le budget de fonctionnement de la commune. Une décision sera prise après une étude approfondie des secteurs concernés et des options de financement possibles.

4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2025

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est possible, avant l'adoption du budget primitif 2025, d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Cette autorisation permet de garantir la continuité des projets en cours ou urgents nécessitant des engagements financiers avant le vote du budget primitif.

Dépenses concernées :

- **Travaux en cours ou à lancer rapidement** : Finalisation des projets votés en 2024 (exemple : aménagements routiers, équipements publics).
- **Achats nécessaires au bon fonctionnement** des infrastructures ou services liés aux projets d'investissement.
- **Préparation des nouveaux projets prévus pour 2025**, notamment les dépenses préliminaires (études, diagnostics).

Conditions :

Les crédits mobilisables sont plafonnés à **25 % des crédits ouverts en 2024** pour chaque chapitre budgétaire concerné. Toute dépense engagée sera réintégrée dans le budget primitif 2025 lors de son adoption.

Délibération :

- **Objet** : Autorisation au maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2025.
- **Contenu de l'autorisation** :
 1. Autorisation de dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024.
 2. Précision que ces dépenses seront intégrées au budget primitif 2025.
- **Vote** : Adopté à l'unanimité.

5. Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAEnR)

Jérôme SAINT GEORGES CHAUMET nous explique que les zones d'accélération permettent de concentrer les projets d'énergies renouvelables (solaire, éolien, méthanisation) dans des secteurs adaptés, favorisant leur développement tout en limitant les conflits d'usage.

Accélérer la transition énergétique :

- Contribuer aux objectifs climatiques fixés par la France pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
- Réduire la dépendance énergétique du pays.

Optimiser l'intégration locale des projets :

- Permettre une concertation avec les habitants et les acteurs locaux pour favoriser l'acceptabilité sociale des projets.
- Identifier les zones favorables tout en évitant les conflits d'usage ou les atteintes aux paysages et à la biodiversité.

3. Simplifier les procédures :

- Dans les ZAEnR, les projets bénéficient d'une accélération des démarches administratives (autorisation, raccordement). Définir ces zones permet d'allier développement durable, retombées économiques, et préservation du cadre de vie. Une étude préalable et une concertation seront nécessaires pour garantir le succès de cette démarche.

Jérôme SAINT GEORGES CHAUMET propose une liste de parcelles et de bâtiments, avec les surfaces en mètres carrés.

Délibération :

- **Objet :** Validation des principes et lancement du diagnostic pour définir des ZAEnR.
- **Vote :** Adopté à l'unanimité.

6. Changement de statut des parcelles

1. Passage au domaine public : Deux parcelles vont être intégrées au domaine public communal. Cela signifie qu'elles seront destinées à un usage collectif, qu'elles seront accessibles à tous et qu'elles relèveront du régime juridique du domaine public, ce qui leur confère une protection particulière.

- **Parcelle A487 (impasse des mûriers) :** L'objectif est de sécuriser cette voie en l'intégrant au domaine public pour garantir son usage commun et en assurer l'entretien et la pérennité.
- **Parcelle A164 (esplanade Jérémie BEIER-TOURNEMIRE) :** Déjà validé lors du dernier CM - Cette esplanade revêt un caractère public évident, puisqu'elle est destinée à accueillir des activités ouvertes à la population. Ce passage officialise sa vocation publique.

2. Passage au domaine privé : Une parcelle sera, quant à elle, déclassée pour intégrer le domaine privé de la commune. Cette démarche est justifiée lorsque le bien concerné n'est plus affecté à l'usage public ou à un service public.

- **Impasse de la Crouzette :** Après analyse de son usage, il a été constaté que cette parcelle ne répond plus aux critères du domaine public. Elle sera intégrée au domaine privé, ce qui permettra une gestion différente, notamment la possibilité de vente ou d'affectation à d'autres projets communaux.

Délibération :

- **Objet** : Modification du statut des parcelles communales.
 - **Vote** : Adopté à l'unanimité.
-

7. Tableau du classement des voies communales.

Présentation : Mise à jour des linéaires communaux (14 392 m).

Objectifs : Optimisation des ressources et priorisation des investissements routiers.

La révision de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'inscrit dans une démarche essentielle pour ajuster nos ressources aux besoins de notre territoire. Une partie de cette révision repose sur la mise à jour de notre patrimoine routier communal, qui impacte directement la prise en compte des surfaces et linéaires dans le calcul de la DGF. À cet effet, Jérôme SAINT GEORGES CHAUMET passe en revue les voies concernées par cette révision.

En totalisant un linéaire de **14 392 mètres**, nous avons identifié les segments suivants :

1. **Ancien chemin du Triadou** (du Chemin des Olivettes à la parcelle A203, sans issue) : **145 m**
2. **Chemin de Bassac** (du Chemin de Molières au Chemin du Truc de Laval) : **545 m**
3. **Chemin de La Fontaine** (du Chemin des Hortus au ruisseau Le Yorgues, sans issue) : **128 m**
4. **Chemin de la Pinéda** (du Chemin des Hortus au sentier des Fournelades) : **75 m**
5. **Chemin de la Plaine** (du Chemin des Charretiers à la limite communale du Triadou) : **1300 m**
6. **Chemin de Molières** (du Chemin des Hortus à la D17e3) : **1095 m**
7. **Chemin de Yorgues** (du Chemin du Tambourin au ruisseau Le Yorgues, sans issue) : **236 m**
8. **Chemin des Aires** (de la rue de la Calade au Chemin de la Draille de la Cabasse) : **236 m**
9. **Chemin des Arènes** (du Chemin du Pic St Loup au Rond-Point de la Croix) : **540 m**
10. **Chemin des Bigarratiers** (du Chemin de Yorgues au Chemin de la Fontaine) : **270 m**

Et bien d'autres, tels que :

- **Chemin des Charretiers** (970 m)
- **Chemin du Fond des Bois** (590 m)
- **Chemin du Pont des Deux Serres** (1600 m)
- **Impasse des Micocouliers** (170 m)
- **Chemin du Truc de Laval** (640 m)
- **Esplanade Jérémy Beier-Tournemire** (140 m)

Délibération :

- **Objet** : De valider l'ensemble de la liste et les linéaires des voies répertoriées. De présenter cette mise à jour dans le cadre de la révision de la DGF auprès des autorités compétentes. D'établir une priorité pour l'entretien et la valorisation de ces voies, en tenant compte des usages locaux et des besoins en mobilité des habitants.
 - **Vote** : Adopté à l'unanimité.
-

8. Adhésion à des contrats cadres

1. Santé et prévoyance des agents

Dans le souci d'assurer une couverture santé et prévoyance de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, le conseil municipal avait donné mandat au Centre de Gestion de l'Hérault, pour l'organisation ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et à la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1er janvier 2025.

Ainsi, le Centre de Gestion a lancé une consultation au niveau départemental pour être en mesure de proposer aux employeurs publics territoriaux l'adhésion à une convention de participation et la souscription aux contrats d'assurance collectifs de prévoyance complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2025.

Nous sommes dans l'attente du montant des cotisations et du pourcentage de repartitions entre les charges salariales et employeurs.

Délibération :

- **Objet :** Adhésion au contrat-cadre santé et prévoyance.
- **Vote :** Adopté à l'unanimité.

2. Titres-restaurant dématérialisés

- Demande d'attribution de tickets restaurants

Stéphanie PÉPIN exprime son opposition à l'attribution de tickets restaurant aux agents municipaux. Elle ne comprend pas que l'on envisage de mettre en place ce dispositif pour des salariés qui, ont la possibilité de rentrer déjeuner à leur domicile. Les tickets restaurant sont, à l'origine, destinés à compenser l'impossibilité de prendre leur repas chez eux. Cet avantage n'est ni justifié ni prioritaire.

A la lecture de la délibération prise, il est constaté que le conseil municipal n'a pas fixé la valeur faciale du ticket restaurant, ni le pourcentage de la participation employeur.

Délibération :

- **Objet :** Adhésion au dispositif de titres-restaurant dématérialisés.
- **Vote POUR :** 6 **Vote CONTRE :** 1 **Vote abstention :** 3

9. Rapports des commissions

Présentation des différents rapports des commissions municipales.

- RAS

Agnès présente une demande de subvention pour une classe de découverte à Marseille

- Projet éducatif et environnemental pour les élèves. Participation financière demandée par l'école.

Nous avons reçu une demande de soutien financier émanant des enseignantes de l'école élémentaire des Matelles, Mesdames André, Aumaitre et Annedouche. Leur école, labellisée E3D de niveau 3, mène des actions exemplaires pour sensibiliser les élèves au développement durable.

Dans le cadre de cette dynamique, elles envisagent d'organiser une classe de découverte de 3 jours à Marseille, axée sur des visites scientifiques et culturelles enrichissantes, telles que :

- La visite du Musée Cosquer et du Mucem,
- Une randonnée sur les traces de Marcel Pagnol et autour de la biodiversité locale,
- Une découverte en bateau des calanques de Cassis, avec une sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Une participation financière de la commune est demandée.

Délibération :

- **Objet :** Octroi d'une subvention pour la classe de découverte d'un montant de 200€
- **Vote Pour :** 9 Votre contre 1

Claude BELMONTE s'est opposé à l'octroi d'une subvention pour la classe découverte, estimant que les écoliers doivent se concentrer sur leurs apprentissages en classe et qu'il n'est pas souhaitable qu'ils manquent trois jours d'école pour ce type d'activité.

10. Questions diverses

Aide pour les sinistrés de Mayotte : Agnès BONNIEU et Claude BELMONTE ont proposé de verser une aide financière suite à la catastrophe survenue à Mayotte. Après discussion, il a été décidé de verser une somme de 1 000 € à la Croix-Rouge pour soutenir les actions en faveur des sinistrés.

Il a également été convenu de se renseigner auprès de la communauté de communes pour savoir si une action groupée est prévue. Dans ce cas, la commune se joindra à cette initiative collective.

Mouvements de crédits entre chapitres : la trésorerie demande à annuler le titre n°13, émis à tort en 2021 auprès de la société SFR, d'un montant de 34,57 €. Elle précise que cette somme a été transformée en avoir au bénéfice de la collectivité, utilisé pour solder la facture n°2021-0021184 d'un montant de 30 €, le solde de 4,57 € ayant été remboursé par un P503 le 22 juin 2022 sur le compte de la commune. Le Maire décide d'effectuer des virements de crédits au sein du budget pour régulariser la situation, conformément aux mouvements de crédits entre chapitres décrits ci-après :

- **Crédits diminués :**
 - Chapitre : 6188
 - Montant : 34.57 €
- **Crédits augmentés :**
 - Chapitre : 673
 - Montant : 34,57 €

1. Recensement de la population 2024

Début le 16 janvier 2025, en partenariat avec l'INSEE. Importance : Planification publique et impact sur la DGF.

2. Sortie du 3ème âge

Monsieur le Maire souhaitait une sortie le 21 mars au Grand Buffet. Toutefois, la réservation pour plus de 19 personnes s'avère difficile à organiser, et le tarif est de 62 € par personne est trop élevé.

3. Point sur les finances

Subventions pour la rue de la Calade : 80 000 € (DETR), 50 000 € (Département), 30 000 € (FDC). Reste 50 000 € à recevoir en fin d'année. À ce jour, les montants suivants ont été versés :

- **80 000 €** au titre de la **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
- **50 000 €** par le **Département**,
- **30 000 €** au titre du **FDC** (Fonds de Concours).

Il reste cependant un montant de **50 000 €**, également attendu du Département, qui sera versé d'ici la fin de l'année.

4. Nettoyage du 15 mars

Participation communale à l'opération nationale avec les chasseurs pour préserver les espaces naturels.

5. Convention de contrôle des aires de jeux

Validation de la convention pour la sécurité des équipements publics.

Délibération :

- **Objet** : Approbation de la convention de contrôle des aires de jeux.
 - **Vote** : Adopté à l'unanimité
-

10. Clôture de la séance

Le Maire clôture la séance à 20h10